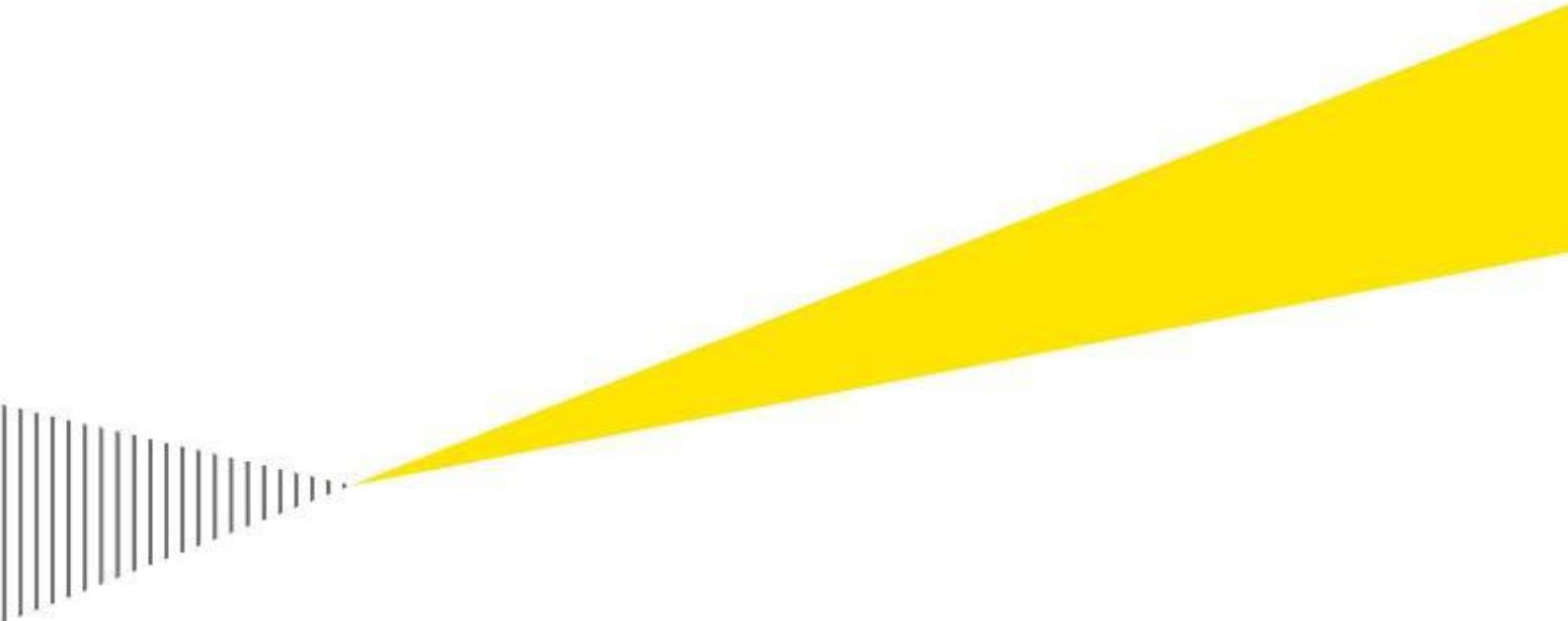


# Rapport de réconciliation 2018

## Synthèse

EITI-Madagascar

Décembre 2019



## Introduction

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI) est une Norme internationale qui veille à la transparence et la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources tels que Madagascar, à travers la vérification et la publication complète des paiements effectués par les entreprises et des revenus perçus par les gouvernements provenant du pétrole, du gaz et des minéraux. En plus de la réconciliation entre ces deux types de revenus, le rapport EITI donne une vue d'ensemble du contexte du secteur extractif avec une transparence sans équivalent dans aucun autre secteur. Avec le rapport 2018, produit par l'Administrateur Indépendant Ernst & Young à la demande du Comité National de l'EITI-Madagascar, ce sont maintenant 12 années qui sont couvertes et documentées par les rapports de réconciliation EITI.

## Approche

- Dans la mesure où la réconciliation des revenus dans le cadre de la Norme EITI se concentre sur les flux significatifs, une étude de cadrage a permis au Comité National de l'EITI Madagascar d'identifier les 17 entreprises du secteur extractif (minier et pétrolier) ayant effectué des paiements significatifs. Il s'agit de 100% des entreprises ayant effectué des paiements supérieurs à 125 000 USD aux six principales régies financières publiques (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, CNAPS, Direction Générale des Mines, Bureau du Cadastre Minier de Madagascar et Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques). Ces entreprises sont les suivantes :

Compagnies ayant effectué des paiements significatifs pour 2018	
1	DYNATEC MADAGASCAR S.A
2	HOLCIM Madagascar S.A.
3	QIT MADAGASCAR MINERALS S.A.
4	AMBATOVY MINERALS S.A.
5	ETABLISSEMENT GALLOIS
6	BP EXPLORATION(MADAGASCAR) LIMITED
7	KRAOMA S.A.
8	GRAPH MADA
9	MADAGASCAR MINERALS FIELDS S.A.
10	MADAGASCAR Oil SA
11	LABRADOR MADAGASCAR
12	MAINLAND MINING
13	TANTALUM RARE EARTH
14	TOLIARA SANDS/BASE SARL
15	RED GRANITI MADAGASCAR
16	MASINA INDUSTRY GROUP MDG
17	MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING

Il est à noter que l'entreprise Madagascar Minerals Fields SA n'a pas participé à la réconciliation, malgré les diverses relances.

- À la suite de l'étude de cadrage, l'Administrateur Indépendant a collecté les données des entreprises et celles des régies financières publiques à travers un canevas de déclaration, rapproché les écarts et effectué des investigations sur les sources de ces écarts. Il a également collecté des informations contextuelles à la fois auprès des entreprises et de l'administration.

## Vue d'ensemble sur la prospection, la production et les exportations

- Le rapport 2018 présente des cartes des potentialités minières et pétrolières à Madagascar, ainsi que des tableaux des ressources et réserves du sous-sol malgache.
- Des cartes présentent également la couverture de Madagascar par les permis miniers de différents types (recherche ; exploitation ; recherche et exploitation pour les petits exploitants). Ces cartes confirment la prédominance des permis de recherche à Madagascar.

- ▶ Les principaux projets miniers sont présentés dans le rapport avec le type de produit recherché ou exploité et, pour les 9 entreprises en phase de production, le niveau de minerais produits et éventuellement exportés en 2018, avec les pays de destination.
- ▶ Les données de l'Agence Nationale de l'Or (ANOR) permettent de mesurer l'étendue de l'orpailage à Madagascar, avec 3 450 cartes d'orpailleur en 2018 et 50 744 entre 2016 et 2018. Avec 31 comptoirs d'or agréés et fonctionnels en 2018, l'ANOR indique que 3051,70 kilogrammes d'or ont été au cours de l'année.
- ▶ Dans le secteur pétrolier amont, 18 blocs pétroliers sont occupés en 2018 par 14 sociétés. Aucune ne réalise d'exportations ; toutefois Madagascar Oil a déjà cumulé une production de 160 000 barils d'huile lourde, mais a suspendu ses activités à partir de mars 2016 jusqu'à présent, faute de débouchés sur le marché local.

## Contribution du secteur extractif à l'économie

Toujours comprise entre 4% et 5% depuis 5 ans, la contribution du secteur extractif dans le PIB de Madagascar s'élève à 4,41% en 2018. Par ailleurs, les industries extractives représentent 4,62% de l'ensemble des recettes fiscales en 2018 avec plus de 230 milliards MGA payés. En termes d'exportation, si le nickel d'Ambatovy représente toujours, en valeur, le premier produit d'exportation de Madagascar en 2018 avec plus de 1 400 milliards MGA, le poids du secteur extractif est passé de 40,43% en 2014 à 27,6% en 2018. Le poids du secteur extractif dans l'emploi représente quant à lui 1,82% en 2018.

## Cadre légal et régime fiscal

L'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur extractif est listé dans le rapport, notamment le Code Minier, le Code Pétrolier et leur décret d'application respectif. De plus, les textes liés à l'environnement, à la gestion de l'eau, à la législation sociale, ainsi qu'un lien vers les textes fonciers sont également cités. En matière fiscale, les impôts applicables au secteur extractif sont présentés, ainsi que les régimes spécifiques appliqués à QMM, en vertu de la Convention d'établissement, et à Ambatovy, en vertu de la Loi sur les Grands Investissements Miniers. L'organisation du Ministère en charge des Mines et des Ressources Stratégiques fait l'objet d'une présentation.

## Octroi des licences

Une large part du rapport est consacrée aux procédures d'octroi des licences dans les secteurs minier et pétrolier amont. Dans le secteur minier, la période a été marquée par le gel des permis débuté au deuxième semestre 2010. Le rapport liste les différents textes permettant de comprendre cette période, durant laquelle des permis ont tout de même été émis. Ainsi, en 2018, 8 permis ont été émis. Dans le secteur pétrolier, les procédures d'appel d'offres et de négociation directe, sont décrites dans le rapport. L'appel d'offres organisé par l'OMNIS en novembre 2018 a été annulé en 2019, mais deux entreprises pétrolières ont fait l'objet de la signature d'un décret présidentiel d'attribution de titre après négociation directe en 2017 et en 2018 (CB World Trade Natural Energy et British Petroleum).

## Registre des licences

Le rapport décrit le registre des titulaires de permis minier tenu par le BCMM et renvoie vers la version disponible en ligne. Il souligne aussi que l'OMNIS est sur le point de mettre en place un registre similaire.

## **Divulgation des contrats**

Dans le secteur minier, le seul contrat minier en vigueur - celui de QMM - est disponible en ligne. Dans le secteur pétrolier, seuls les contrats-types de partage de production, hors annexes, sont disponibles sur le site internet de l'OMNIS. Le rapport indique que contrairement à l'exigence de la Norme EITI, le gouvernement de Madagascar n'a pas arrêté de politique précise sur la divulgation des contrats pétroliers.

## **Propriété réelle**

Le rapport constitue un rapport pilote en matière de divulgation de la propriété réelle. En effet, en plus de la divulgation des noms des propriétaires légaux, il publie également la liste des propriétaires des propriétaires réels, c'est-à-dire les personnes physiques qui contrôlent la société au niveau ultime. 4 sociétés ont ainsi identifié 6 personnes physiques propriétaires réels. 9 sociétés ont déclaré être des filiales d'entreprises cotées en bourse ; il a été possible, pour certaines, de remonter vers les plus gros actionnaires en bourse de ces entreprises. Par ailleurs, un projet de décret en vue de la divulgation obligatoire des propriétaires réels a été préparé par le Comité National.

## **Participation de l'Etat**

KRAOMA est la seule entreprise dont l'Etat est actionnaire à plus de 50%, donc entièrement gérée par l'Etat. À la suite de difficultés financières matérialisées par plusieurs milliards Ariary de dettes, KRAOMA a procédé en août 2018 à l'amodiation (location à un tiers pour une durée limitée) de ses 3 permis miniers à la société KRAOMA MINING, dans laquelle KRAOMA possède 30% et FERRUM MINING 70%. Au 31 décembre 2018, les pertes de la KRAOMA, s'élevaient à 39 milliards MGA. L'audit de gestion mené par la nouvelle Direction Générale a permis d'identifier les ventes à pertes opérées durant les années précédentes comme causes probables de ces pertes. Par ailleurs, le rapport 2018 documente les dépenses quasi-fiscales, c'est-à-dire les dépenses prises en charge par les entreprises d'Etat de manière externe au budget national : il s'agit principalement de l'OMNIS, qui a financé la construction de la route entre le Boulevard de l'Europe et l'Aéroport d'Ivato, ainsi que des frais de personnes hors de son effectif.

## **Divulgation des flux et réconciliation**

Pour les 16 sociétés incluses dans le rapport, le montant total des flux significatifs s'élève à 202,6 milliards MGA. Ces flux sont constitués principalement par les ristournes pour 33%, l'IRSA pour 21% et la TVA à l'importation et la TVA sur les Produits Pétroliers pour 9%. Les principales entreprises contributrices sont les deux entreprises composant le projet Ambatovy (AMSA et DMSA), suivies par HOLCIM qui représentent ensemble plus de 80% du total des flux. Les quatre régies financières ayant reçu le plus de revenus du secteur extractif sont la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Mines (incluant les ristournes à distribuer aux communes) et la Direction Générale des Douanes. L'écart résiduel total de la réconciliation entre les sommes versées par les 16 entreprises extractives et les sommes reçues par l'administration en 2018 représente 1,36% de l'ensemble des flux. Cet écart résiduel, d'un montant total de 2,7 milliards MGA provient principalement : du canevas de la société non participante, des droits d'entrée et redevance pour usage d'infrastructures (Port) et de la TVA à l'importation et sur les produits pétroliers.

## **Revenus des parts de production de l'Etat et revenus perçus en nature**

En 2018, l'Etat malgache n'a perçu aucun revenu des ventes de parts de production dans le secteur pétrolier et n'a pas perçu de revenus en nature provenant du secteur.

## Fournitures d'infrastructures et accords de troc

Aucun accord de fourniture d'infrastructures ou de troc en échange de concession de prospection n'a été établi en 2018.

## Revenus provenant du transport

Le rapport donne la liste des prestataires de transport des entreprises extractives. Cependant, aucune d'entre elle n'est une entreprise d'Etat. L'Etat ne tire donc pas de revenus par le biais du transport de minerais ou de pétrole à Madagascar. Cependant, il reçoit des redevances liées au transport maritime, dont les mécanismes impliquant la SPAT, la SMMC et MICTSL. Ces redevances sont significatives et font l'objet d'une réconciliation.

## Paiements infranationaux

Les paiements infranationaux désignent les paiements directs effectués par les entreprises extractives vers les collectivités territoriales décentralisées (provinces autonomes, régions, communes). Il s'agit donc des impôts locaux, dont les principaux sont l'Impôt Foncier sur les Terrains et l'Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie, ainsi que des ristournes, payés au niveau des communes pour les titulaires de Permis réservés aux petits exploitants (PRE). Ces ristournes sont significatives et font l'objet d'une réconciliation.

## Transferts infranationaux

Les transferts infranationaux sont constitués par les transferts entre les entités nationales de l'Etat et les entités infranationales, c'est-à-dire les collectivités territoriales décentralisées. Le rapport fait état des formules de répartition et des montants effectivement reçus pour les frais d'administration minière, les redevances et les ristournes minières. Le rapport 2018 traite des ristournes payées en 2018 par Ambatovy, à savoir 61 481 250 243 MGA au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2012 jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2018, et 7 757 265 819 MGA au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2018. La répartition vers les communes et régions est donnée dans le tableau.

## Qualités des données et vérifications

Le rapport détermine si les paiements et revenus font l'objet d'un audit indépendant et crédible conformément aux normes internationales. Pour les entreprises soumises au contrôle d'un Commissaire aux comptes, une preuve d'audit des comptes a été exigée. Pour les entreprises non soumises à un tel contrôle, des pièces justificatives ont été vérifiées par l'Administrateur Indépendant. Du côté des régies financières, la Cour des Comptes a été impliquée pour la première fois dans le cadre des rapports 2017 et 2018 en certifiant les comptes de la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale des Mines. Pour les autres entités publiques (BCMM, OMNIS, ANOR), une preuve d'audit des comptes a été exigée.

## Répartition des revenus provenant des industries extractives et gestion des revenus et des dépenses

Les revenus provenant du secteur extractif ont deux principales destinations. D'une part, les impôts d'Etat, reversés dans la caisse de l'Etat en vertu du principe de l'unicité de caisse, contribue au budget national à travers la Loi de finances. D'autre part, les quotes-parts de redevances, ristournes et frais d'administration minière au niveau des collectivités territoriales décentralisées et d'autres entités publiques autonomes sont intégrées à leur budget respectif. Pour 2018, les rapports du BCMM et de l'ANOR sont en attente. Les comptes administratifs de deux communes sont présentés, avec l'utilisation faite des fonds reçus. Pour Fanandrana, les investissements consistaient en la construction/réhabilitation de bâtiments administratifs, tandis que pour Amboditandroroho, il

s'agissait de bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires et autres. Par ailleurs, les canevas reçus des régions et des communes permettent de présenter le montant total des revenus extractifs reçus par ces collectivités territoriales décentralisées, et les différents types de flux constituant leurs ressources.

## Dépenses sociales

Les dépenses sociales, définies par la Norme EITI comme rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement, sont présentées dans le rapport pour les 4 entreprises ayant effectué de telles dépenses en 2018. Le montant total des dépenses sociales, en nature et en numéraire, s'est élevé à 7,6 milliards MGA en 2018. Les dons octroyés par les entreprises extractives, c'est-à-dire relevant d'une démarche volontaire des entreprises, concernent 7 sociétés pour un montant total, en nature et en numéraire, de 1,1 milliards MGA. Le rapport donne en annexe les détails des dons et des dépenses sociales.

## Aspects liés à l'environnement, au genre et aux petites mines

Les rapports 2017 et 2018 intègrent des informations sur l'environnement, le genre et les petites mines à la demande du Comité National.

- ▶ Concernant l'environnement, le rapport fait la distinction entre l'étude d'impact environnemental (principalement pour les exploitations mécanisées, ou d'envergure, titulaires de PE) et les Programme d'engagement environnemental (destinés aux projets de petite et moyenne envergure, titulaires de PR ou de PRE). Les modalités de contrôle et de suivi en début et en cours de vie du projet sont également décrites, ainsi que l'obtention du quitus environnemental en fin de projet. Le rapport donne la liste des permis environnementaux des entreprises incluses dans le périmètre de la réconciliation et révèle que la disponibilité en ligne des études d'impact environnemental est limitée à un résumé en anglais pour Ambatovy et un Plan de Gestion Environnementale Sectorielle pour QMM. En outre, le rapport liste en annexe les dépenses environnementales des entreprises concernées.
- ▶ L'emploi des femmes dans le secteur extractif est limité : les 16 entreprises du rapport comptent 12% de femmes. 194 femmes travaillent à des postes de direction dans le secteur extractif, contre 781 hommes. Elles sont 385 à des postes d'exécution, contre 2686 hommes. Le rapport documente différentes initiatives des entreprises ou de la société civile en faveur des femmes dans le secteur extractif.
- ▶ Au niveau des petites mines, le rapport intègre dans cette notion les petits exploitants miniers, l'orpaillage et l'exploitation minière à petite échelle. Le rapport, se basant sur une Stratégie de développement durable des EMAPE (Exploitations Minières Artisanales et à Petite Echelle) validée de manière participative en décembre 2018, en donne un bref historique, une estimation (environ 1 million de travailleurs, dont 85% sont pauvres, vivant avec moins de 2 USD par jour) et fixe une vision et des objectifs pour le secteur.

## Recommandations

Les recommandations antérieures maintenues sont notamment de :

- ▶ Permettre aux communes de connaître l'origine des Frais d'administration et des ristournes qu'elles reçoivent et les former au budget participatif : recommandation pour le BCMM et le Trésor Public
- ▶ Inclure les références du déclarant et du bénéficiaire final dans la base de données de la Douane : afin de diminuer les écarts concernant la TVA à l'importation et produits pétroliers
- ▶ Apurer les mouvements de permis au niveau du BCMM pour refléter la réalité et faciliter l'identification des entreprises à intégrer dans le périmètre de réconciliation
- ▶ Effectuer des études statistiques pointues sur la contribution du secteur extractif à l'économie, notamment en termes de production : recommandation adressée à l'INSTAT et à la DG Mines

Les nouvelles recommandations visent entre autres à :

- ▶ **Pérenniser le financement et le fonctionnement du Secrétariat Exécutif** pour permettre d'alléger le travail du Comité National et les coûts de la réconciliation
- ▶ **Mettre en œuvre la divulgation systématique** : en produisant régulièrement les données des formulaires de déclaration indépendamment de la venue de l'Administrateur Indépendant

EY | Assurance | Tax | Transactions | Advisory

#### About EY

EY is a global leader in assurance, tax, transaction and advisory services. The insights and quality services we deliver help build trust and confidence in the capital markets and in economies the world over. We develop outstanding leaders who team to deliver on our promises to all of our stakeholders. In so doing, we play a critical role in building a better working world for our people, for our clients and for our communities.

© 2019 EYGM Limited.

All Rights Reserved.

EY refers to the global organization and/or one or more of the member firms of Ernst & Young Global Limited, each of which is a separate legal entity. Ernst & Young Global Limited, a UK company limited by guarantee, does not provide services to clients. For more information about our organization, please visit [ey.com](http://ey.com).

[ey.com](http://ey.com)